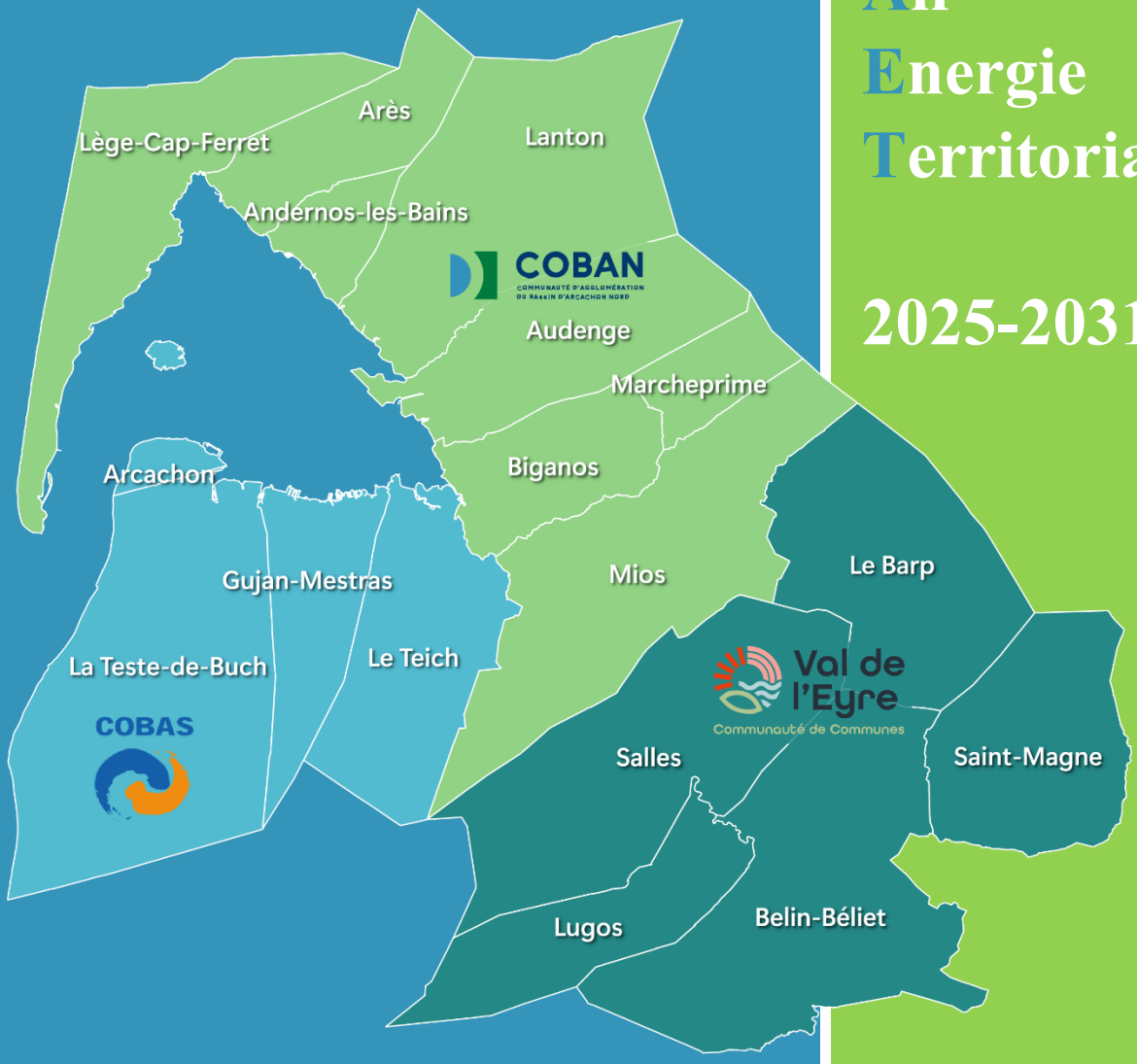
Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

SYBARVAL

Plan Climat Air Energie Territorial

2025-2031



BILAN DES CONCERTATIONS



Approuvé le
13 novembre 2025

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

Introduction

Dans le cadre de l'élaboration d'un PCAET, la participation des acteurs du territoire est primordiale afin que soient identifiés le niveau de connaissance et les propositions faites pour œuvrer à la résilience du territoire face au changement climatique. À travers différentes démarches participatives, les acteurs du territoire du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre ont ainsi pu contribuer à la réalisation du plan climat. Ce document constitue le bilan de cette concertation volontariste.

La concertation associant citoyens, acteurs du territoire et experts est un élément clé pour la réussite du PCAET. Tout au long de l'élaboration du document, elle vise à : Informer et sensibiliser le grand public et les acteurs du territoire des problématiques climat-air-énergie ;

- Ouvrir un espace d'échange à l'échelle du territoire en recueillant les retours d'expérience de l'ensemble des acteurs pour enrichir les éléments préparant les décisions ;

- Faire participer le public à l'élaboration du document, au moment où sont discutées les grandes orientations et où les choix sont encore ouverts ;

- S'assurer d'une bonne appropriation par tous des enjeux et développer le consensus autour des actions pour faciliter leur mise en œuvre ;

- Faire adhérer au projet pour mobiliser les acteurs et les citoyens dans le développement d'actions concourant à l'atteinte des objectifs stratégiques du territoire.

À cet effet, comme le prévoit l'article R.229-53, en même temps qu'elle définit les modalités d'élaboration du PCAET, la collectivité définit les modalités de la concertation du public au cours de la procédure. Elles sont précisées aux parties prenantes lors de l'information écrite réglementaire.

Source : ADEME

La mise en révision du Plan climat a été prescrite le 21 mars 2024 par le Conseil syndical du SYBARVAL. Dans le cadre de la révision du PCAET, le Comité de Pilotage composé des maires des communes, des Présidents des intercommunalités ainsi que des élus et techniciens référents de chaque collectivité se sont réunis à sept reprises les 8 février, 14 mars, 30 mai, 4 juillet, 12 septembre et 12 décembre 2024 ainsi que le 6 février 2025.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

Sommaire

Introduction 1

I. - Description du dispositif de concertation 3

I.1 - Gouvernance 3

I.2 - Concertation avec les habitants 4

I.3 - Concertation avec les entreprises 6

I.4 - Concertation avec le Conseil de Développement (CODEV) 7

I.5 - Mise en ligne des documents sur le site internet 8

II. - Apports de la concertation 9

II.1 - Résultats concertation avec les habitants 9

II.2 - Résultats concertation avec les entreprises 11

II.3 - Résultats concertation avec le CODEV 11

III. - Difficultés rencontrées 12

Annexes 13

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

I. - Description du dispositif de concertation

I.1 - Gouvernance

La définition des modalités de gouvernance est une étape clé de l'élaboration du PCAET car cela permet de cadrer et piloter la démarche. Le SYBARVAL a retenu l'organisation suivante :

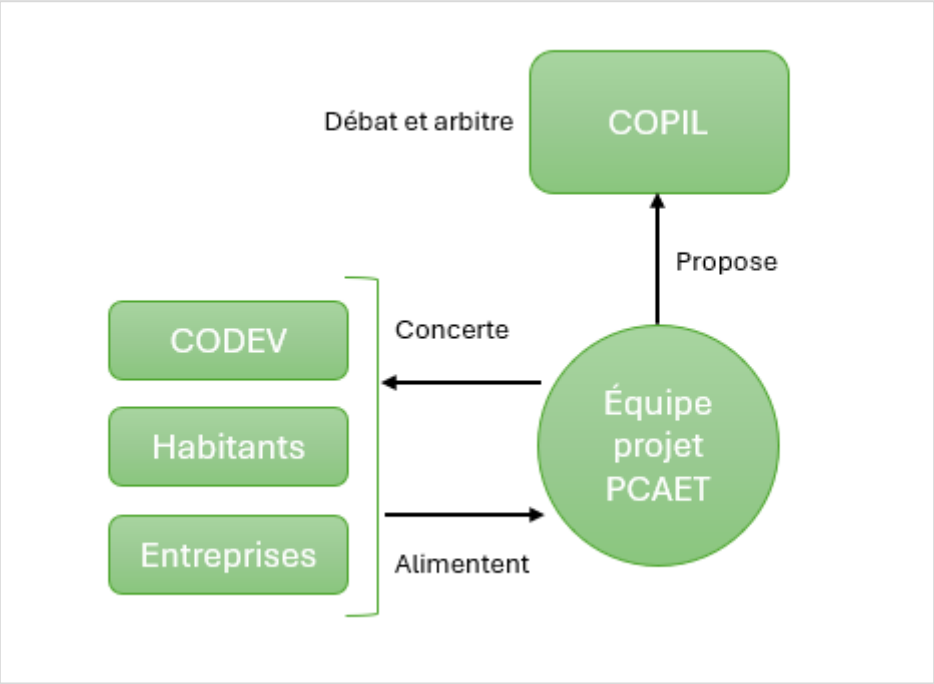


Figure n°1 : Schéma du processus de concertation

Dans le cadre des concertations volontaristes, le SYBARVAL a organisé et animé plusieurs réunions et ateliers afin de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoires :

• Trois réunions à destination des habitants ;

• Cinq réunions à destination des entreprises ;

• Trois réunions et ateliers en co-construction avec le Conseil de Développement (CODEV).

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

I.2 - Concertation avec les habitants

Préparation préalable des réunions

Suite à une sollicitation préalable, les communes du Bassin d'Arcachon Val de l'Eyre ont communiqué au SYBARVAL, dans la mesure du possible, les coordonnées des instances de concertation à contacter dans le cadre de ce projet.

EPCI	Commune	Instance de concertation mobilisée
COBAN	LANTON	Comité de village BLAGON
		Comité de village LANTON
		Comité de village CASSY
		Comité de village TAUSSAT
	BIGANOS	Comité de quartier des Pins
		Comité de quartier Tour de Castéra
		Comité de quartier des ports de L'Eyre
		ASFED (association fédératrice des comités de quartiers)
	LEGE-CAP-FERRET	Comité de village de Claouey
COBAS	ARCACHON	Conseil participatif de l'Environnement
	LA TESTE-DE-BUCH	Conseils de quartier
		Conseil des Sages
CDC VDE	LE BARP	Conseil des Sages

Figure n°2 : Liste des instances de concertation communales mobilisées lors des ateliers de concertation PCAET

Un formulaire d'inscription a été transmis à l'ensemble de ces instances afin qu'ils puissent s'inscrire à l'une des réunions proposées :

- Le jeudi 23 mai 2024 au CAL de Lanton (COBAN)
- Le lundi 27 mai 2024 à la salle des fêtes de Lavignolle de Salles (Val de l'Eyre)
- Le mercredi 5 juin 2024 à la Maison des Arts de Gujan-Mestras (COBAS)

Déroulement de la concertation

Ces réunions de concertation avec les habitants avaient pour objectif de présenter le contexte de révision du PCAET actuel et de réfléchir avec eux aux actions potentielles pouvant être mises en place par les habitants et à les intégrer éventuellement dans le prochain programme d'actions.

Une réunion de concertation a été organisée à l'échelle de chaque intercommunalité (COBAN, COBAS et CDC Val de l'Eyre), réunissant les instances citoyennes des communes membres. Chaque session, d'une durée moyenne d'une heure trente, s'est articulée autour d'un ordre du jour identique, structuré en trois temps forts.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

Dans un premier temps, une présentation d'une trentaine de minutes a permis d'introduire le contexte de révision du Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET). Cette séquence était complétée par l'observatoire des données énergie-climat, ainsi que les enjeux locaux liés à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique.

La deuxième partie, d'une dizaine de minutes, était consacrée à la proposition du SYBARVAL de créer une page internet de type « agenda de la transition ». Cet outil servirait à lister et promouvoir les ateliers et conférences attenants aux enjeux du changement climatique afin de faciliter la sensibilisation et l'information auprès des habitants, voire entreprises, du territoire.

Enfin, la dernière partie a été dédiée aux échanges avec les participants, sous la forme d'ateliers en petits groupes d'une durée d'environ quarante-cinq minutes. Ces ateliers ont été structurés en trois phases successives :

1. **Phase réflexive individuelle (5 minutes)** : Chaque participant était invité à identifier les thématiques qu'il jugeait prioritaires pour le prochain PCAET. Ces sujets étaient notés sur des post-it, à raison d'un sujet par post-it, afin de faciliter la mise en commun.
2. **Mise en commun et priorisation des sujets (5 minutes)** : En groupe, les participants sélectionnaient trois thématiques majeures parmi celles proposées en phase précédente. Un support A3 scindé en trois colonnes était utilisé pour regrouper les post-it et faire émerger les sujets prioritaires.
3. **Élaboration de propositions d'actions (15 minutes)** : Chaque participant formulait des propositions d'actions en lien avec les sujets retenus, en les inscrivant sur de nouveaux post-it. Ces derniers étaient ensuite placés dans les colonnes correspondantes du support A3.

Les ateliers se sont conclus par un temps d'échange en plénière, durant lequel l'ensemble des actions proposées a été présenté et discuté collectivement. Afin d'améliorer la visibilité et la compréhension des propositions, les actions retenues ont été consignées dans un tableau projeté à l'écran.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

I.3 - Concertation avec les entreprises

Préparation en amont des réunions

Afin d'organiser et faciliter des temps d'échanges avec les professionnels du territoire pour l'élaboration de ce nouveau Plan climat, le SYBARVAL a sollicité, les associations d'entreprises et les BNI (Business Network International) du territoire.

Les associations d'entreprises mobilisées étaient les suivantes :

- FEBA ;
- DEBA ;
- CACBN ;
- C2BA.
- SIBA via la marque « BA » ;

En complément de cette première étape, le SYBARVAL a aussi fait un point avec l'Agence de Développement Economique du territoire, BA2E, ainsi que les services développement économique des trois intercommunalités, afin de partager cette démarche et de capitaliser sur leurs retours d'expérience pour envisager et anticiper plus sereinement les échanges avec les professionnels.

Déroulement de la concertation

Le SYBARVAL a rencontré :

- **L'association C2BA** lors de leur rendez-vous hebdomadaire, le 2 juillet 2024 à l'espace de coworking Markaprima à Marcheprime ;
- Les membres du **BNI Cœur de Bassin** le 18 octobre 2024 au restaurant AIMER à Audenge ;
- Les membres du **BNI Bassin Sud Évolution** le 30 octobre 2024 au restaurant La Voile Rouge à Arcachon ;
- Les membres du **BNI First Océan** le 6 novembre 2024 au restaurant La Table des Barbots à Gujan-Mestras ;
- Les membres du **BNI Business Val de l'Eyre** le 19 décembre 2024 à l'Aparté Hôtel à Salles.

La **rencontre avec l'association d'entreprises C2BA** s'est déroulée à Marcheprime à l'occasion de leur rendez-vous hebdomadaire. Au total, sept entreprises étaient présentes sur les quinze membres. Le SYBARVAL a pu échanger avec différents corps de métier tels que : architecte, courtier, cuisiniste, expert immobilier, constructeur de maison individuelle, artisan frigoriste et assureur.

Cette rencontre a débuté par une présentation succincte du contexte de révision du Plan Climat Air Énergie Territorial et des données énergie-climat du territoire, d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Le SYBARVAL a ensuite ouvert le dialogue avec une prise de parole de chacun des participants pour écouter la connaissance et la vision qu'ils avaient de ce sujet face à leur propre problématique entrepreneuriale.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

L'objectif était de sensibiliser les entreprises aux impacts et mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, ainsi que de comprendre les besoins des entreprises.

Les échanges avec les quatre BNI se sont déroulés conformément à leurs modalités : une présentation d'une minute à tour de rôle des membres présents. Ainsi, le SYBARVAL a pris ce temps pour exposer succinctement le document de planification énergétique et écologique que représente le PCAET, et évoquer le besoin d'échanger avec eux afin d'embarquer un maximum d'acteurs dont les professionnels sur une trajectoire résiliente du territoire face au changement climatique.

I.4 - Concertation avec le Conseil de Développement (CODEV)

Déroulement de la concertation

Le SYBARVAL a saisi le CODEV pour l'associer à la révision du Plan Climat Air Energie Territorial.

Une première réunion a permis de présenter l'état d'avancement de la révision du plan climat le 20 juin 2024. Le CODEV a manifesté son intérêt pour l'élaboration du futur plan climat, et a accepté de poursuivre les échanges par la mise en place d'un groupe de travail dédié se réunissant à plusieurs échéances.

Le CODEV a mobilisé sa commission environnement et l'a élargie aux autres membres intéressés pour participer à ces travaux. Trois séances ont été programmées.

La première séance a eu lieu le 18 novembre 2024 pour permettre une acculturation et une mise à niveau des membres sur le PCAET notamment son contenu, son bilan et les enjeux.

La deuxième séance, en date du 19 décembre 2024, visait à recueillir l'expérience des membres au regard des questions suivantes :

- Comment les membres se renseignent-ils sur les sujets de transition (quels sujets les intéressent, quelles infos recherchées, auprès de quelles sources, sur quels supports/outils) ?
- Quels sont les difficultés, manques et attentes ?

Lors de **la troisième séance** du 13 janvier 2025, le CODEV a poursuivi sa réflexion autour des projets d'action visant à contribuer à la mobilisation et la sensibilisation du grand public sur le PACET et les questions de transitions. Pour ce troisième temps de travail, il a été proposé aux membres de compléter un tableau autour des paramètres suivants :

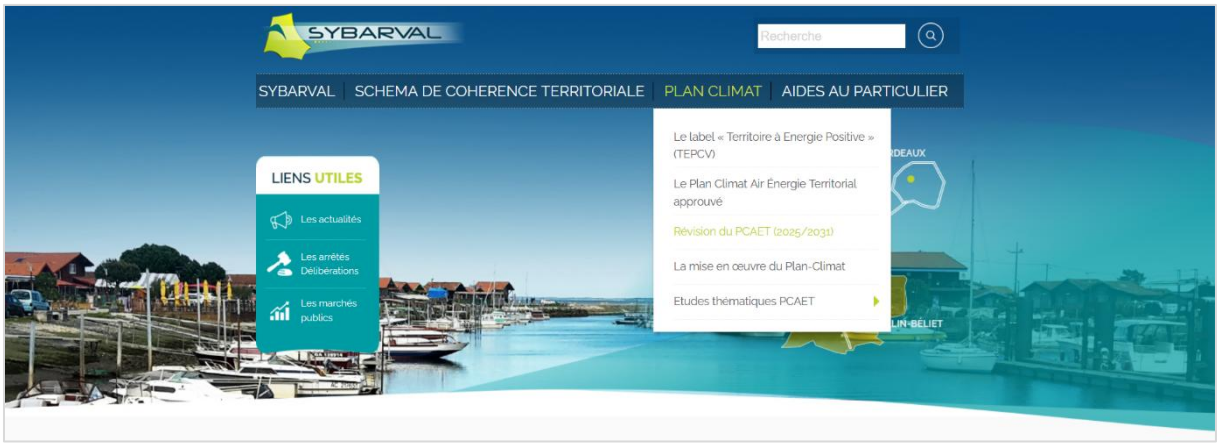
- Le public ciblé ;
- Le sujet ;
- Le projet ou l'action ;
- Le(s) support(s) ;
- Le(s) relais ;
- La temporalité et/ou fréquence ;
- Le(s) acteur(s) et/ou moyen(s)
- Le rôle du CODEV ;
- Toute information complémentaire.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

I.5 - Mise en ligne des documents sur le site internet

Dans le cadre de la révision du PCAET, les comptes-rendus des comités de pilotage ont été publiés sur le site internet du SYBARVAL. Cette démarche vise à assurer la transparence du processus et à permettre au public de suivre les différentes étapes de la révision. Les documents sont accessibles à l'adresse suivante, à la suite d'un article présentant le contexte de la révision du PCAET 2025-2031 :

https://www.sybarval.fr/le-plan-climat/revision-du-pcaet-2025-2031/



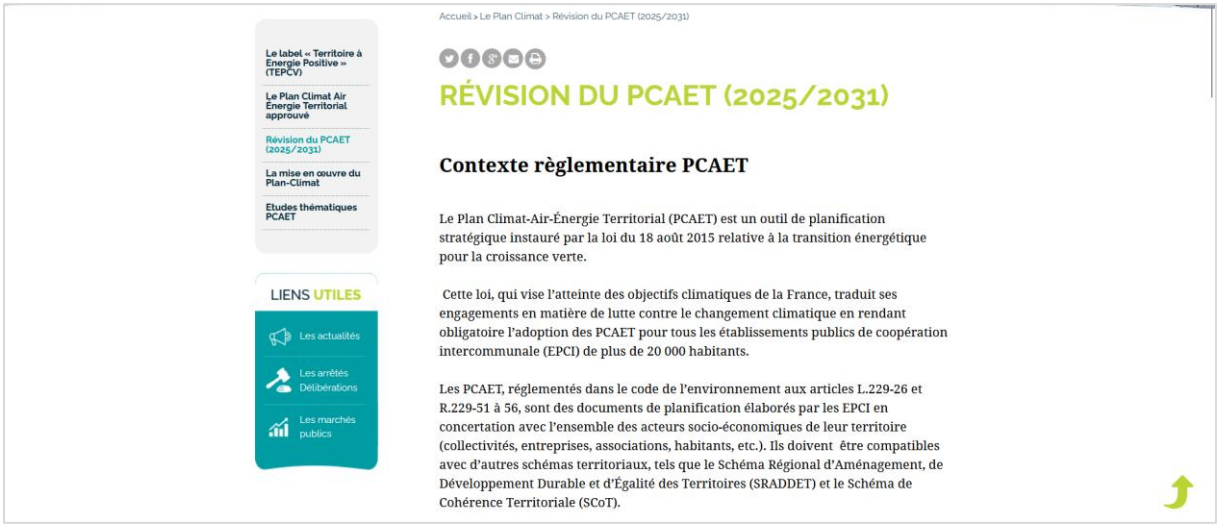




Figure n°3 : Captures d'écran de l'article traitant de la révision du PCAET sur le site internet du SYBARVAL

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

II. - Apports de la concertation

II.1 - Résultats concertation avec les habitants

Le nombre de participants a varié d'une réunion à l'autre (Annexe 1 : photographies des réunions). Cela n'a pas empêché des échanges enrichissants avec les instances de concertation.

À l'issue de ces réunions, nous avons pu identifier quatre thèmes majeurs parmi ceux évoqués :

- La mobilisation des habitants par la communication et la sensibilisation ;
- La mobilité ;
- L'énergie ;
- L'eau.

Pour chacun de ces thèmes, les participants ont proposé des actions à porter par les instances et les habitants eux-mêmes, mais également d'autres propositions d'actions à porter davantage par les collectivités.

- **Mobilisation des habitants (communication et sensibilisation)**

Propositions d'actions à porter par les instances :

- Sensibiliser les plus jeunes par le biais des structures éducatives (écoles, collèges, lycées, médiathèques…), des conseils municipaux des jeunes, des associations de parents d'élèves… grâce à des outils de sensibilisation type « fresque », etc.
- Organiser des évènements pour sensibiliser les habitants aux alternatives écologiques et énergétiques à l'aide d'experts et de scientifiques, par exemple sous la forme de conférences
- Inciter les habitants à s'engager sur des actions individuelles
- Sensibiliser les habitants sur les conséquences du changement climatique afin qu'ils aient plus d'exigence au regard des programmes politiques des élections municipales
- Mobiliser les habitants pour convaincre les élus d'un projet de « Ville zéro plastique à usage unique »

Autres propositions d'actions :

- Harmoniser les PLU à l'échelle des 17 communes, par exemple, sur l'installation d'équipements de production d'énergie renouvelable
- Prendre davantage en compte les études scientifiques produites par les scientifiques
- Créer un label local visant à une consommation vertueuse sur le territoire afin d'améliorer la visibilité des habitants sur les « bonnes pratiques

- **Mobilité**

Propositions d'actions à porter par les instances :

- Questionner les habitants sur les alternatives à l'utilisation de la voiture individuelle

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

- Promouvoir les organisations nationales de covoiturage sur le territoire

Autres propositions d'actions :

- Mettre en place un « Pass transport » incluant vélo et voiture partagée
- Accentuer le maillage en pistes cyclables et transports en commun en territoire rural

Action évoquée mais déjà mise en place sur le territoire :

- Informer davantage sur les possibilités de mobilité dans les différentes villes

- **Énergie**

Propositions d'actions à porter par les instances :

- Rédiger un guide des « bonnes pratiques de la sobriété énergétique chez soi » sous la supervision du SYBARVAL
- Sensibiliser les habitants aux solutions d'équipements de production d'énergie moins énergivores (géothermie, PV…)

Autres propositions d'actions :

- Solliciter la maison éco-mobile (CREAQ)
- Etudier la possibilité d'utiliser des énergies marines sur le littoral et le Bassin

- **Eau**

Propositions d'actions à porter par les instances :

- Inciter les habitants au stockage et au recyclage de l'eau pluviale
- Sensibiliser à la réduction de la création et de l'utilisation des installations fortement consommatrices en eau (douches de plage, piscines…)
- Inciter les habitants à installer des équipements permettant d'économiser la ressource en eau (toilettes sèches, réducteurs de débit…)
- Sensibiliser les habitants à la protection des arbres en zones protégées
- Sensibiliser les habitants à l'importance de végétaliser chez soi

Autres propositions d'actions :

- Désimperméabiliser les sols
- Végétaliser davantage les Zones d'Activités Economiques
- Accentuer la surélévation des constructions dans les PLU et PLUi pour limiter les inondations
- Améliorer la prise en compte des zones inondables dans les documents d'urbanisme

Afin de poursuivre et concrétiser ces échanges, le SYBARVAL prévoit une action dans le prochain programme intitulée « Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire ».

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

II.2 - Résultats concertation avec les entreprises

Les membres de l'association C2BA ont évoqué les **actions déjà portées au sein de leurs entreprises** tels que le tri sélectif, la réduction des déplacements professionnels, la compensation carbone via le reboisement, la réduction de l'usage du papier, le télétravail…

Lors des échanges, les membres ont également abordé divers sujets comme le constat que les actions des entreprises apparaissent davantage par nécessité financière que par conscience écologique, ou encore la nécessité d'un **renforcement de la réglementation liée aux activités polluantes**, et la **création d'un pôle de formation** pour les jeunes afin d'anticiper l'avenir des entreprises locales face au changement climatique.

Les membres des BNI ont été à l'écoute, et les présidents et coordinateurs de chaque BNI se sont montrés prêts à poursuivre ces échanges pour approfondir les attendus du PCAET.

La FEBA a eu plusieurs échanges avec le SYBARVAL et souhaiterait aussi mettre en place un dialogue.

À la suite de ces échanges, le SYBARVAL a émis la possibilité d'organiser une deuxième séance, qui pourrait se faire à l'échelle de plusieurs associations et clubs d'entreprises territoriaux.

Comme pour les instances de concertation communale, afin de poursuivre et concrétiser ces échanges, le SYBARVAL prévoit une action dans le prochain programme intitulée « Embarquer les acteurs économiques dans la démarche plan climat ».

II.3 - Résultats concertation avec le CODEV

Plusieurs thématiques d'intérêt ont été relevées lors des échanges, notamment l'éducation, la sensibilisation et la communication.

Concernant **l'éducation**, l'importance des aires éducatives et des actions pédagogiques ponctuelles a été soulignée. Un point de vigilance a émergé : la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation au-delà du collège afin d'assurer une continuité dans l'engagement des jeunes. Il a également été mentionné que la disparition d'un enseignant engagé peut compromettre la pérennité de ces actions. Pour y remédier, faire de l'élève un acteur du territoire semble être une approche pertinente, tout comme la mise en place d'initiatives alternatives aux aires éducatives pour les niveaux collège et lycée.

En matière de **sensibilisation**, plusieurs leviers ont été identifiés : la formation des élus, l'organisation de séminaires, la présence du SYBARVAL lors des principaux événements du territoire, ainsi que l'apport de connaissances scientifiques à l'occasion d'événements climatiques. La création d'événements spécifiques, l'insertion d'une page d'information sur le PCAET dans les bulletins municipaux et la valorisation des initiatives vertueuses figurent également parmi les actions à renforcer. Il a été suggéré d'accompagner les associations afin de leur permettre de mieux appréhender le PCAET et d'accroître leur impact.

Sur le volet de la **communication**, la production et la diffusion de documents adaptés constituent un enjeu majeur. Une uniformisation des supports au format A4 a été proposée pour faciliter leur diffusion. Les principaux canaux d'information et relais mobilisables incluent les aires éducatives, la feuille de route Néo-Terra, le PCAET, les lois sur la transition énergétique et écologique (telles que la loi APER), les fresques pédagogiques, les gazettes municipales, les réseaux sociaux, ainsi que des outils numériques comme l'intelligence artificielle (ChatGPT) ou l'intervention d'influenceurs. La création d'un document pédagogique vulgarisant le PCAET pour le grand public a également été évoquée.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

Enfin, un besoin d'information et de **formation des élus** a été mis en avant, accompagné de la proposition de désigner une personne référente « relais PCAET » au sein de chaque commune afin d'assurer une meilleure coordination et diffusion des informations.

Finalement, il a été décidé que ce travail nécessiterait une action dans le plan climat pour donner suite aux échanges et les concrétiser. Ainsi, l'action « Former, informer, sensibiliser les habitants et les acteurs du territoire » sera employée pour finaliser les réflexions et travaux initiés entre le SYBARVAL et le CODEV.

III. - Difficultés rencontrées

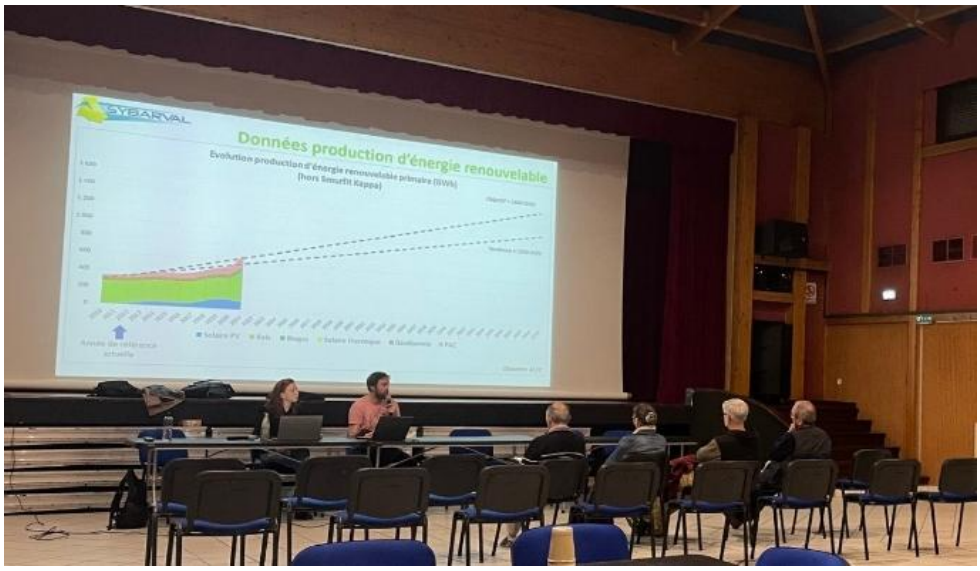
Lors de l'organisation et de la mise en œuvre des réunions de concertation, le SYBARVAL a rencontré plusieurs difficultés, notamment en matière de mobilisation des habitants et des entreprises. Du côté des habitants, certaines communes ne disposent pas de structures dédiées à la concertation (voir figure n°1). Cette insuffisance d'échanges a probablement conduit à une participation relativement faible aux réunions. Par ailleurs, les habitants ont exprimé des difficultés à formuler des propositions d'actions concrètes et réalisables à leur échelle. Ils soulignent que le rôle des élus locaux est essentiel dans la structuration, la mise en œuvre et la coordination des initiatives portées sur le territoire.

Concernant les entreprises, leur mobilisation s'est avérée moyenne. Sur les huit associations d'entreprises sollicitées, quatre ont pu recevoir le SYBARVAL. En raison de leurs contraintes d'activité, les entreprises disposent de peu de temps pour participer à ces concertations, rendant l'organisation d'échanges plus difficile. C'est pourtant un enjeu majeur dans la transition écologique et énergétique du territoire.

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

Annexes

Annexe 1 : Photographies des réunions avec les instances de concertation



Réunion de concertation à Lanton



Réunion de concertation à Salles

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE



Réunion de concertation à Gujan-Mestras

Envoyé en préfecture le 13/11/2025
Reçu en préfecture le 13/11/2025
Publié le
ID : 033-200001634-20251113-03_03_2025-DE

